

« Concours CGénial-Lycée »

Édition 2023 – 2024

1. OBJECTIFS

L'objectif du concours « CGénial-Lycée » est de contribuer à la promotion de l'enseignement des sciences et des techniques par la sélection de projets d'équipes d'élèves et d'enseignants.

Le concours « CGénial-Lycée » permet aux lycéens de présenter tout projet relatif aux domaines scientifiques et techniques. Le projet, fondé sur une démarche scientifique ou technologique, doit favoriser l'innovation et l'interdisciplinarité. Une ouverture sur le monde de la recherche ou des entreprises est également fortement encouragée.

Pour retrouver toutes ces informations, faire connaître votre projet et éventuellement obtenir une subvention : <https://www.sciencesalecole.org/c-genial-lycee-informations-pratiques-2/>

2. ORGANISATION DU CONCOURS

Ce concours est coorganisé conjointement par « Sciences à l'École » et la Fondation CGénial, désignés dans ce qui suit par les « organisateurs ».

Le concours est organisé au niveau national, et prend, par certains des prix attribués, une dimension européenne et internationale puisqu'il opère la sélection des délégations françaises envoyées au concours **EUCYS** (European Union Contest for Young Scientists) et au concours **CASTIC** (China Adolescent Science & Technology Innovation Contest).

A. DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours « CGénial - Lycée » se déroule en plusieurs étapes :

- **un premier tour d'inscription** : les projets sont reçus au niveau national par le coordinateur du concours « CGénial-Lycée » à « Sciences à l'École » et par le comité scientifique national. La liste des membres du comité scientifique national est accessible sur le site de « Sciences à l'École » : <http://www.sciencesalecole.org/comite-scientifique-du-concours-c-genial/>
- **une pré-sélection des projets pour l'attribution de subventions** : pour les projets inscrits au premier tour, une subvention d'un montant maximal de 300 euros pourra être accordée après examen du dossier si une demande de budget motivée est effectivement soumise au premier tour des inscriptions.

Les dossiers de demande sont évalués par le comité scientifique national.

Sur demande, le correspondant académique de « Sciences à l'École » peut consulter les dossiers émis par les établissements de son académie et émettre un avis qui sera pris en considération lors des délibérations du comité scientifique national.

Les critères de sélection sont, à titre indicatif, les suivants :

- problématique innovante et originale, en lien avec des enjeux sociétaux ;
 - méthode d'investigation prévue explicitée et détaillée ;
 - partenariats mis en place, avec un investissement conséquent des partenaires ;
 - demande de subvention détaillée et justifiée.
- **Un second tour d'inscription** à échéance plus tardive (début février) permet de participer au concours, mais sans pouvoir prétendre à une subvention.
 - **Le comité scientifique national sélectionne les projets (au nombre maximum de 20)** qui concourent en finale nationale sur la base des dossiers et vidéos transmis.
 - **La finale nationale** permettra d'établir le palmarès et les lauréats du concours.
 - **Une cérémonie d'annonce des résultats clôturera le concours.**

B. CALENDRIER (ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024)

11 septembre 2023	Ouverture des inscriptions pour le 1 ^{er} tour
12 novembre 2023 minuit (heure de métropole)	Date limite de clôture des inscriptions pour le 1 ^{er} tour
15 novembre 2023	Ouverture des inscriptions pour le 2 nd tour
Fin novembre 2023	Réunion du comité scientifique en vue de l'attribution de subventions aux projets (pour les projets inscrits au 1 ^{er} tour uniquement)
Avant le 8 décembre 2023	Date limite d'envoi des documents d'engagement
4 février 2024 minuit (heure de métropole)	Date limite de clôture des inscriptions pour le 2 nd tour
17 mars 2024 minuit (heure de métropole)	Date limite d'envoi des comptes rendus des projets et des vidéos
Début avril 2024	Sélection des finalistes (dans la limite de 20 projets) par le comité scientifique
Fin mai 2024	Finale nationale du « Concours CGénial » et cérémonie de remise des prix
De juin à mi-septembre 2024	Pour les projets récompensés : visites des sites scientifiques et techniques et participation aux concours européens ou internationaux

Une vigilance toute particulière sera demandée quant aux respects des échéances.

3. COMMENT CONCOURIR ?

A. QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Un même professeur peut inscrire deux projets au maximum au concours « CGénial-Lycée », avec des équipes d'élèves différentes et sur des sujets distincts. En tenant compte de cette restriction, un même établissement peut inscrire autant de projets qu'il le souhaite.

Les élèves qui participeront au concours « CGénial-Lycée » doivent être en possession d'une pièce d'identité à jour et valable au moins jusqu'au 30 septembre 2024.

Le concours « CGénial-Lycée » est ouvert à tous les élèves scolarisés dans un lycée français public ou privé sous contrat, que ce soit en France métropolitaine, ultramarine ou pour les lycées membres de l'AEFE, sans limite d'âge ni condition de nationalité. Les élèves doivent être scolarisés dans le secondaire uniquement (2^{nde}, 1^{ère} ou Terminale).

Cas particuliers :

- pour les établissements ne correspondant pas aux catégories d'établissements cités ci-dessus, faire une demande spécifique à l'adresse cgenial.lycee@obspm.fr avant de remplir le formulaire d'inscription en ligne ;
- pour inscrire un projet en langue étrangère (DNL), faire une demande spécifique à l'adresse cgenial.lycee@obspm.fr avant de remplir le formulaire d'inscription en ligne.

À noter : En cas de sélection d'une l'équipe appartenant à un établissement qui n'est pas situé dans un département français, aucune prise en charge ne sera accordée par les organisateurs pour le financement du transport pour participer à la finale nationale. Il est donc obligatoire et nécessaire que le chef d'établissement fasse les démarches nécessaires et s'engage sur la prise en charge des frais de transports éventuels pour l'équipe sélectionnée.

B. COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription au premier tour du concours « CGénial-Lycée » se fait en ligne à partir du lundi 11 septembre 2023 jusqu'au dimanche 12 novembre 2023, minuit (heure métropolitaine). Lors de cette inscription il est possible de formuler une demande de subvention d'aide pour la réalisation du projet, d'un montant maximal de 300 €. L'octroi de cette subvention est basé sur la pertinence du projet proposé. Les demandes seront soumises au comité scientifique du concours CGénial qui émettra un avis sur son versement.

Un second tour d'inscription ne donnant pas droit à une subvention, sera ouvert, du 15 novembre 2023 au 4 février 2024.

Le lien d'inscription vers le formulaire d'inscription est en ligne [ici](#). Une confirmation d'inscription par courriel suivra dans la semaine suivant votre inscription.

C. COMMENT COMPOSER UNE EQUIPE ?

Les projets inscrits au concours CGénial peuvent être le fruit du travail d'un grand nombre d'élèves et professeurs (classes entières,...). Toutefois, seule une équipe type, constituée d'un nombre resserré de personnes, sera invitée à présenter le projet au jury en cas de sélection en finale nationale.

Une équipe type doit être constituée de **trois élèves au maximum et d'un seul professeur encadrant.**

Le concours « CGénial-Lycée » promeut la richesse et la diversité des talents scientifiques dans les établissements scolaires. Pour cela, une équipe type doit faire apparaître une mixité de genre dans sa constitution et dans l'investissement de chacune et chacun à toutes les étapes du projet.

Il est donc **obligatoire de former des équipes mixtes** y compris lors des présentations orales.

D. QUELS DOCUMENTS FAUT-IL FOURNIR ?

Au cours de l'année, les candidats seront amenés à fournir les documents suivants :

- **LES ÉQUIPES DONT LES PROJETS ONT ÉTÉ SÉLECTIONNÉS POUR RECEVOIR UNE SUBVENTION**

Avant le 8 décembre 2023 : envoyer un scan par message électronique (à l'adresse électronique du concours : cgenial.lycee@obspm.fr) des documents suivants :

- la lettre d'engagement signée par le chef d'établissement conditionnant le versement de la subvention ;
- une lettre comptable indiquant la hauteur de la somme allouée, signée du chef d'établissement et accompagnée d'un RIB.

Si vous avez été sélectionné pour recevoir une subvention, un message avec ces documents et un rappel des échéances vous seront envoyés fin novembre.

- **POUR TOUS LES PROJETS**

Au plus tard le 17 mars 2024 :

- envoi d'un compte rendu rédigé et d'un résumé, par courrier électronique à l'adresse du concours (cgenial.lycee@obspm.fr) ;
- préparation et envoi d'une vidéo d'une durée inférieure ou égale à 5 minutes sur le projet.

Toutes les consignes concernant le résumé, le compte rendu et la vidéo sont consultables en ligne dans le [GUIDE PRATIQUE – LES RENDUS DES PROJETS LYCÉE](#)

E. QUEL TYPE DE PROJET ?

Le projet, fondé sur une démarche scientifique, doit favoriser l'innovation et l'interdisciplinarité en décloisonnant les disciplines scientifiques et technologiques. Un partenariat avec le monde de la recherche ou des entreprises est également fortement encouragé.

Quel que soit son cadre originel d'élaboration (projet de classe ou d'établissement, atelier scientifique, EPI, enseignement en langue étrangère, etc.), un projet présenté au « Concours CGénial » relève des disciplines scientifiques et technologiques, élargies de façon cohérente aux autres disciplines.

Le « Concours CGénial » doit être considéré comme l'occasion donnée à toute initiative **didactique innovante** de se voir aidée, diffusée et prolongée au niveau national, voire international. La finalité est autant de valoriser des acquis que d'encourager des créations.

Le projet présenté peut être déjà inscrit dans un autre concours ou une manifestation spécifique.

En tout état de cause, seront privilégiés les projets réalisés **en partenariat avec le monde de la recherche et de l'entreprise** (laboratoires de recherche, entreprises et partenaires industriels, institutions liées à la diffusion de la culture scientifique et technique...)

La **dimension sociale** des sciences et des techniques ne devra pas être oubliée. Les projets pourront aider les élèves à mieux percevoir les enjeux éthiques et sociétaux des activités scientifiques et technologiques.

Dans tous les cas, le caractère innovant du projet est essentiel.

L'ensemble des projets finalistes des éditions précédentes du concours « CGénial-Lycée » sont consultables [ici](#).

4. LES EVALUATIONS DES PROJETS

A. CRITERES D'ÉVALUATION

Les **critères** retenus pour l'attribution des subventions ainsi que l'évaluation des comptes rendus lors de la sélection des finalistes et de la finale nationale sont les suivants :

- originalité / Innovation / Intérêt sociétal ou local ;
- expérimentation, réalisation, production ;
- démarche, rigueur, méthode ;
- partenariat, collaboration ;
- communication, aisance des élèves.

Les 20 meilleurs projets évalués lors de la réunion de sélection du comité scientifique seront invités à participer à la finale nationale.

B. MODALITES DE LA FINALE NATIONALE « CGENIAL-LYCEE » ET DES CONCOURS EUCYS ET CASTIC

Il est rappelé que le nombre d'élèves pour la présentation du projet lors de la finale nationale est limité à 3 (quel que soit le nombre de personnes ayant contribué au projet) et que la mixité fille-garçon des équipes est obligatoire.

- **Concours « CGénial-Lycée »**

Les élèves présenteront leur travail devant un jury interdisciplinaire (mathématiques, sciences de la Vie et de la Terre, sciences de l'ingénieur, physique, chimie, disciplines de l'enseignement technique et professionnel) composé de membres des corps d'inspection de l'éducation nationale, de chercheurs, d'ingénieurs, d'industriels, d'universitaires, d'enseignants et de communicants.

Pour la finale, chaque groupe dispose de trois passages de jury consistant pour les deux premiers en une présentation de 10 minutes du travail réalisé (présentation argumentée de l'expérience, du système, du phénomène ou du principe étudié) suivie de 10 minutes de questions par le jury. Un troisième passage, au format plus libre, prendra la forme d'un échange avec le jury de 15 minutes autour du projet.

Chaque groupe sera donc vu par trois commissions de jury différentes.

Lors de la finale nationale, les équipes sont encadrées par l'enseignant porteur de projet. Ce dernier n'intervient pas lors des passages devant les commissions de jury.

À noter : en vue d'une possible sélection pour participer à des concours internationaux, **les élèves se verront également interrogés en anglais lors de la session de questions par le jury.**

Les organisateurs se réservent le droit d'organiser la finale nationale à distance, en visioconférence avec le jury si le contexte l'impose. Les modalités vous seront alors précisées ultérieurement.

- **Concours EUCYS**

Pour le concours **EUCYS**, les projets devront dès le départ être conformes à la réglementation, consultable en ligne sur [la page dédiée au concours EUCYS sur le site de « Sciences à l'École »](#) où il est notamment rappelé qu'ils doivent être portés par un à trois élèves **d'âge compris entre 14 et 20 ans et parlant l'anglais**. **Pour l'inscription, le projet et un résumé doivent être rédigés en anglais. Veillez également à avoir une carte d'identité et/ou un passeport en cours de validité.**

- **Concours CASTIC**

Pour le concours CASTIC, il est notamment rappelé que **les élèves doivent veiller à avoir un passeport en cours de validité**. Les démarches pour le visa sont prises en charge par le « *national organizer* », mais il est conseillé de lancer les démarches pour le passeport avant la finale nationale du « Concours CGénial ».

Pour l'inscription, le projet et un résumé doivent être rédigés en anglais.

A noter : Pour la participation à ces deux concours internationaux, seuls les élèves sont invités à participer. Ils ne seront pas accompagnés de leur professeur mais du « *national organizer* » du concours.

Les frais liés aux déplacements des élèves pour les concours internationaux sont pris en charge par les organisateurs.

C. LES PRIX DE LA FINALE NATIONALE

Les lauréats de la finale nationale du concours « CGénial-Lycée » pourront se voir offrir :

- **pour les « prix génialissimes »** : une participation à un concours scientifique « international » ;
- **pour les « prix des partenaires »** : une visite d'un site scientifique industriel ou de recherche d'un de nos partenaires ou un prix spécial « club scientifique » ;
- **un « prix vidéo »** décerné par un jury spécifique élisant la meilleure vidéo de projet ;
- **pour tous les participants** : ouvrages et lots scientifiques.

Attention : il est à noter que les candidats absents ou non disponibles lors de la visite gagnée, renoncent de fait à cette visite et ne se verront pas proposer de nouvelle date.

Les prix viennent récompenser une équipe type, à savoir 3 élèves et 1 enseignant.

5. MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS POUR LA FINALE NATIONALE

La prise en charge par les organisateurs des frais liés à la participation à la finale nationale concerne uniquement les membres d'une équipe type, à savoir, une équipe mixte composée de trois élèves au maximum et d'un accompagnateur.

À noter également que **toute demande de remboursement**, si les dépenses entrent dans le cadre des prestations prises en charge par les organisateurs, devra se faire **avant le 30 juin 2024 (heure de métropole)**. Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

A. TRANSPORT DES EQUIPES

- **Règles de prise en charge**

Les équipes qui ne sont pas issues d'un département français, ne bénéficieront d'aucune prise en charge de leur transport par les organisateurs.

Quel que soit le lieu de départ, **le transport en train sera toujours privilégié**. Les déplacements en avion sont réservés aux équipes qui ne peuvent se rendre à la finale nationale par des moyens terrestres.

De manière exceptionnelle, et après en avoir fait la demande auprès des organisateurs (demande à l'adresse cgenial.lycee@obsppm.fr), une prise en charge partielle des frais liées à **l'usage d'un véhicule personnel (location exclue)** peut être envisagée. Cette prise en charge n'excédera pas le prix du voyage en train et en deuxième classe correspondant au trajet de l'ensemble de l'équipe type.

Les équipes arriveront la veille de la finale nationale et repartiront le lendemain dans la journée. Pour les équipes ultramarines, une nuit supplémentaire, deux jours avant la finale, est prévue en métropole. Aucun frais de déplacement intra-urbain (tickets de métro, RER, bus, taxi...), ne sera remboursé.

- **Voyage en train et en avion**

La prise en charge des frais de transport pour les équipes types finalistes consiste en **la prise unique de billets de train ou d'avion aller-retour** permettant d'effectuer le voyage depuis la ville de l'établissement de l'équipe jusqu'aux gares ou aéroports de Paris.

Les titres de transport ne sont ni modifiables ni échangeables et nominatifs. Les organisateurs du concours ne seront tenus responsables d'aucune perturbation du trafic sur les lignes de transports en commun (train, métro, RER, avion, ...). Aucun remboursement, remplacement ni dédommagement ne pourra par conséquent être réclamé quelle qu'en soit la raison, si les membres de l'équipe ne parviennent pas à utiliser les titres de transport réservés à l'avance par les organisateurs. Les nouveaux titres de transport seront à la charge des participants.

Les informations demandées par les organisateurs pour obtenir les titres de transport doivent être envoyées dans les 10 jours qui suivent la notification de la sélection de l'équipe par le comité scientifique. Si au terme de ce délai, aucune information ou des informations incomplètes concernant les participants et le voyage souhaité sont parvenues aux organisateurs, aucune prise en charge de transport ne pourra être exigée.

Les participants doivent également être en possession de **papers d'identité à jour allant au moins jusqu'au 30 septembre 2024.**

De même, il revient aux participants de prendre connaissance des règles de voyage imposées par les compagnies de transport. Les organisateurs ne seront pas responsables des infractions commises par les participants au « concours CGénial » et ne prendront d'aucune façon en charge d'éventuelles contraventions.

B. REPAS DES EQUIPES

Pour toutes les équipes, les repas pris en charge par les organisateurs sont :

- veille de la finale : petit déjeuner (ultramarins seulement) et repas du soir ;
- jour de la finale : petit déjeuner , déjeuner et repas du soir ;
- lendemain de la finale : petit déjeuner.

C. LOGEMENT

Les organisateurs se chargent de réserver un logement pour tous les participants (équipes types seulement). Les organisateurs se réservent le choix du lieu et de la composition des chambres. Ils veilleront toutefois à ce que les garçons et les filles soient séparés ainsi que les adultes et les élèves.

Aucune réservation pour des personnes accompagnant l'équipe type ne sera effectuée par les organisateurs.

6. FAQ

- **COMMENT S'INSCRIRE ?**

L'inscription se fait sur le site : <http://www.sciencesalecole.org/c-genial-lycee-inscriptions/>

- **UN MEME ENSEIGNANT OU UN MEME ETABLISSEMENT PEUT-IL PRESENTER PLUSIEURS PROJETS ?**

Un même professeur peut inscrire deux projets au maximum au concours « CGénial-Lycée », avec des équipes d'élèves différentes et sur des sujets distincts. En tenant compte de cette restriction, un même établissement peut inscrire autant de projets qu'il le souhaite.

- **QUI CONTACTER ?**

Si vous avez des questions à la suite de la lecture de ce document, n'hésitez pas à nous contacter : cgenial.lycee@obspm.fr

Pour retrouver toutes ces informations, faire connaître votre projet et éventuellement obtenir une subvention : <https://www.sciencesalecole.org/c-genial-lycee-informations-pratiques-2/>